NOUVEAU ELEVETOR



Article de spécification Rev. 00 02/2017

NOUVEAU ELEVETOR Article de spécification

Création d'une cavité ventilée de hauteur totale	cm par la fourniture et l'installation de coffrages permanents en
polypropylène régénéré, type NOUVEAU ELEVETOR o	e Geoplast S. p. A., pour la réalisation rapide, à sec, d'un socle de
coffrage autoportant au-dessus duquel sera réalisée ur	ne coulée de béton de classe C20/25 minimum, avec remplissage
affleurant du coffrage et formation d'une dalle extrados	s plane d'épaisseurcm, renforcée avec des barres en béton
armé ou d'un maillage électrosoudé diamètremm p	as xcm. Le béton fibré avec ou sans armature métallique
est autorisé. Les extrados de la dalle doivent être nivelé	s et retirés ou suspendus.

Le système NOUVEAU ELEVETOR se composera de grilles de base 58x58cm composées de 4 bras, tuyaux en PVC de hauteur varaiable et diamètre 125 mm, coffrages à faible hauteur de dôme 15 cm, dimensions en plan 58x58 cm, équipés de 4 plans de référence ou plus pour la coulée et le positionnement correct de la maille électrosoudée, afin d'éviter toute dépression près des pieds de support du coffrage.

Les modules raccordés les uns aux autres peuvent recevoir la coulée de béton et forment des piliers à matrice carrée dans les deux directions de 58 x 58 cm. Le vide résultant sera utilisé pour le remplissage, l'élévation, le passage des systèmes en général et/ou la ventilation de la cavité.

Les éléments de type NOUVEAU ELEVETOR doivent répondre aux exigences suivantes:

- 1. Résistance à la compression de 9.000 daN, obtenue avec un coussin de pression cylindrique (diamètre 250mm), sur le système Nouveau Elevetor de 72,5cm de hauteur, avec une hotte en béton de 5cm.
- 2. Être produits par une entreprise certifiée selon la norme ISO 9001

Le prix comprend:

- a) Fourniture et pose de béton maigre d'épaisseur suivant projet
- b) A la discrétion du Décret Législatif, avant la pose du système de coffrage, des trous et/ou des traces peuvent être formés pour le passage des conduits et tuyauteries des systèmes sanitaires, électriques, téléphoniques et autres systèmes hydrothermiques.
- c) Le plancher sera ventilé par la formation de trous d'un diamètre de 80/120 mm, sur la maçonnerie périphérique à raison d'environ un tous les 3,50/4,00 m, avec tout tuyau de raccordement en PVC et des grilles extérieures en acier inoxydable munies d'un grillage en maille plastique résistant aux insectes. Pour une bonne ventilation, les trous d'aération doivent de préférence être situés à une élévation plus élevée au sud du bâtiment (côté le plus chaud) qu'au nord (côté le plus froid). S'il y a des portions de cavité sous le plancher à l'intérieur des poutres de fondation, celles-ci doivent être reliées aux parties extérieures ou périmétriques.
- d) Fourniture et installation du système NOUVEAU ELEVETOR®, composé de coffrages permanents en propylène régénéré, de tubes en PVC de 125 mm de diamètre, de pieds modulaires et de lattes latérales.
- e) Fourniture et mise en place de l'armature de cloisonnement (réseau électrosoudée) nécessaire pour supporter les contraintes de fonctionnement et tout renfort supplémentaire des piliers.
- f) Coulée de remplissage du capot en béton superposé avec résistance, consistance et classe d'épaisseur selon le projet coulé en place avec ou sans l'utilisation de pompes.
- g) Vibration de la coulée
- h) Tous les frais, même pour les travaux temporaires, les chutes, débris, coupes et tous les autres frais nécessaires pour fournir le travail en parfait état

Le coffrage périphérique est exclu.